

MALBOSC

LA PLACE DE L'EGLISE

AVANT:



APRES

MAI 2002

Mai 2002

SOMMAIRE

- P. 1 : Le mot de Mme le maire
- P. 2 : Conseil municipal séance du 18 janvier 2002
- P. 3 : Lettre de démission de Monsieur Guillemain
- P. 4 : Conseil municipal séance du 15 février 2002
- P. 5 : Conseil municipal séance du 27 mars 2002
- P. 6 : Conseil municipal séance du 05 avril 2002
- P. 7 : Vote des budgets primitifs et comptes administratifs
- P. 8 : Dons au CCAS - Etat-Civil - Poème
- P. 9 : Conseil municipal séance du 17 mai 2002
- P. 10: Elections Présidentielles
- P. 11 : Nos forêts de châtaigniers, sont-elles menacées?
- P. 12 : Denouzavou en direct de l'école de Malbosq
- P. 13 : « « «
- P. 14 : Sauvegarder les vieilles variétés fruitières d'Ardèche
- P. 15 : Association pour la sauvegarde du patrimoine de Malbosq
- P. 16 : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- P. 17 : Etat – Civil:Historique
- P. 18 : Les Vaccinations
- P. 19 : Calendrier des Vaccinations
- P. 20 : Comment semer un arbre?
- P. 21 : Comptes du bulletin municipal pour 2001.

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi :

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jeudi :

14 h - 17 h

Samedi :

9 h - 12 h

Tél : 04 75 36 90 40

Email :

Mairie.Malbosq@wanadoo.fr

Voyage du CCAS le 12 juin 2002 à Carcassonne.
Une participation de 45 € sera demandée aux non ayants-droit.

S'inscrire en mairie, le 6 juin dernier délai.

PETITE ANNONCE

M. BRION Henri dit « Mouch » éleveur de vers à soie à Malbosquet
Offre des œufs de vers à soie aux habitants de la commune désireux
De renouer avec cette ancienne tradition !

Le Mot du Maire

Chers administrés,

Le printemps s'installe lentement, nos montagnes sont belles sous le soleil. De nombreux randonneurs font une halte sur la place pour admirer le panorama, c'est bien réconfortant de rencontrer des visages souriants après les turbulences que nous venons de vivre, réconfortant de se dire, que la démocratie et la République ont été sauvées par un sursaut de 80% d'entre nous. Je ne sais si après les législatives tout sera facile, j'en doute et je pense que la route sera longue qui conduit au civisme et à la fraternité...

Au sein de la commune, nous travaillons:

Les budgets ont été votés. Le Conseil a convenu de ne pas augmenter les impôts locaux. Cependant, n'attendez pas une équivalence car les bases sur lesquelles ils sont calculés ont augmenté de 2%, le conseil général, pour faire face à des charges nouvelles (Allocation Personnalisée à l'Autonomie: APA) augmente ses tarifs de 5%, le SICTO-BA (nos ordures ménagères) augmenteront de 14% en raison du tonnage supérieur d'année en année—de la mise en conformité des casiers pleins, de la mise en place de la collecte sélective etc... etc... Alors, si la commune avait majoré la note de son côté... que n'aurait-on pas dit?

Nous aurions pourtant bien besoin de rentrée supplémentaire car il faut réparer les actes de vandalisme ici ou là, les panneaux indiquant les chemins de randonnée que l'on retrouve brisés, criblés de plomb de chasse ou tout simplement sectionnés. Ces « trophées » m'ont été apportés par les gendarmes, ils sont exposés à la mairie pour que chacun puisse juger de l'imbécillité de nos concitoyens... Par ailleurs, les travaux se poursuivent avec plus ou moins de rapidité... La Place est finie: il y manque un peu de verdure, quelques fleurs, les arbres gracieusement offerts poussent bien. L'inauguration aura lieu début Septembre. Vous en serez informés en temps utile. L'interconnexion qui apportera, à terme, un complément d'eau au chef lieu sera subventionnée à 75%. Les travaux pourront être lancés...mais les entreprises sont surchargées et demandent des délais, c'est ainsi que les périmètres de protection ne sont pas finis. Le logement aura sa première tranche d'ici la fin de l'année...si tout va bien! Le schéma d'assainissement en est à sa phase 2, les conclusions ne sont pas très réjouissantes, à Malbosc nous manquons de terre...!

On nous incite beaucoup à créer une communauté de communes pour des raisons financières: la Dotation Globale de fonctionnement est plus importante, pour la réalisation de projets communs, mais quel projet? Chaque commune en a qui n'intéresse pas forcément la communauté. Les réunions se poursuivent pour essayer de démêler les fils. Il est certain que nous ne pouvons pas rester seuls dans notre coin. Peut-être est ce là une chance, nous choisissons : soit la communauté de Jalès (Banne, St Paul le Jeune et Berrias-Castejau) qui existe déjà soit la communauté autours de Les Vans qui est à créer tout cela avant le 31 décembre pour bénéficier de la DGF bonifiée en 2003! Nous en reparlerons forcément mais voilà un bel été qui s'annonce...

Le Maire
A. ICARD

18 janvier
20H30



COMPTES RENDUS DE SEANCES

PRESENTS: tous les conseillers en exercice.

Le Maire fait part aux conseillers de la lettre de démission, en date du 16 janvier 2002, de Michel GUILLEMAIN

Tarifs communaux pour 2002:

Cimetière:

Concession trentenaire: prix du m²: 72 €.

Concession cinquantenaire: prix du m²: 105 €

Pas d'augmentation, si ce n'est l'arrondissement en € pour plus de facilités.

Tarifs de l'eau:

Branchement: 565 €.

Abonnement: 66 €.

Location du compteur: 6 €.

Prix du m³: 0.75 € pour tenir compte des dates de relevé des compteurs individuels (février et août) et de la date de facturation, un prix moyen annuel sera appliqué selon la formule suivante: $\text{tarif } n-1 + \text{tarif } n$, soit $(0.73+0.76)/2=0.75$ €. 2

Location de la salle des fêtes: (week-end) pour les personnes extérieures à la commune. Tarif inchangé soit 107 €, plus une participation au chauffage, éventuellement, de 46 €.

Des dégradations ayant été constatées (un extincteur dégoupillé; changement de la poudre soit 152.45 € HT de dépenses nor. prévues), une caution de 230 € sera demandée. Elle sera rendue si tout est conforme à la remise des clefs.

Travaux d'aménagement de la cour de l'école.

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux d'aménagement de la cour de l'école établi par la Direction Départementale de l'Équipement dont le montant s'élève à

15684.70 € hors taxe. Possibilité de subvention de 60% sur le Fonds Scolaire Départemental.

Une remarque concernant les WC de l'école: ils devront recevoir des faïences murales et une couche de peinture.

Réunion du SICTOBA du 19/12/2001.

Le chantier de réhabilitation est en cours. La casier 1 est achevé, le creusement et l'étanchéification des 2 alvéoles du casier 4 sont terminés. Le transfert des déchets des casiers 2/3 vers le casier 4 est en cours.

Une étude est en cours pour réaliser un schéma d'exploitation du site après les travaux de réhabilitation. Cette étude sera subventionnée par le Conseil Général à 30% du montant de 12195 € HT.

Des déchetteries seront créées sur le secteur Vallon/Barjac. Celle de Les Vans sera en fonction en 2002. Taux d'aide pour ces équipements: 60 à 80 %.

Pour préparer l'avenir, des contacts sont pris avec le Syndicat des Portes de Provence. Les études portent sur le traitement des déchets ultimes (thermolyse ou incinération) qui pourrait voir le jour d'ici 6 à 10 ans, d'où la nécessité de prolonger la décharge de Gros-pierres en créant le casier 5 pour faire le lien. Mais il faudra que le tri sélectif fonctionne parfaitement pour réduire le tonnage.

- Tarifs communaux 2002.
- Aménagement de la cour de l'école.
- Réunion du SICTOBA.

Michel Guillemain
La Gardèche
07140 Malbosc

Malbosc, le 16 janvier 2002

Madame le maire,

Je suis amené à vous présenter ma démission du poste de conseiller municipal pour des motifs que je pourrais invoquer de santé ou de "convenances personnelles" :

Mais je n'ai jamais su parler la langue de bois et je vous dois donc les véritables raisons qui sont engendrées par la politique attentiste et laxiste manifestée dans le règlement des problèmes d'Abeau.

Laisser faire n'importe quoi par n'importe qui me donne la facheuse impression de faire un retour de plus de deux siècles dans le passé.

Je ne puis cautionner une attitude qui pourrait faire oublier que le Conseil Municipal que vous dirigez est le garant du droit sur notre territoire.

Vous souhaitant, ainsi qu'au Conseil Municipal, bon courage dans la continuité de votre mandat, je vous conserve, à titre personnel toute mon amitié.

2002

15 février
20H30

- Heures ATSEM.
- Périmètres de protection.
- Travaux Abeau.
- Divers.

PRESENTS: tous les conseillers sauf Elisabeth HOURS, excusée.

Révision des heures de l'ATSEM.

En raison du nombre de très jeunes enfants, 10 de 3 à 5 ans, le conseil municipal approuve l'augmentation des heures de l'Atsem et de porter la durée hebdomadaire de 24 à 28 heures à compter de la rentrée du 22 février. Un avenant au contrat de travail sera établi.

Le renouvellement des tapis pour la salle de gymnastique ainsi que l'achat de petits matériels pour la garderie est accepté.

Les travaux de réaménagement de la cour devant être faits en juillet prochain, le bac à sable est mis en instance.

l'eau, SDIS devaient participer pour avis. La demande a été renouvelée le 18 février 2002 par téléphone.

Afin de limiter la circulation des véhicules dans le secteur d'Abeau et notamment sur l'ancien chemin d'Abeau aux Vans, devenu piste DFCI, les propriétaires d'Abeau demandent la pose de barrières avec cadenas. Après une très longue discussion, le conseil municipal décide la pose de 3 panneaux aux entrées de Gournier et des Gravillons (réserve d'eau) et avant le pont, interdisant la circulation, sauf aux riverains et véhicules de secours. Le panneau qui sera posé avant le pont précisera que cette interdiction est située à 100 mètres. Le Maire prendra les dispositions pour l'achat et la pose de ces panneaux avec un arrêté municipal pour les faire respecter.

Périmètre de protection de la source de La Doue.

Au moment d'installer cette protection on a constaté que le terrain acheté n'était pas suffisant. Quatre propriétaires sont concernés: Louis Filhol, André Garidel-Pierredon, Raoul Garidel. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour ces acquisitions.

Périmètre de protection de la source de Tirelong.

Même constatation que pour la Doue. Un seul propriétaire est concerné: Jérôme Schmitt qui accepte de céder 200 m2 pour l'euro symbolique. Le Maire est autorisé à faire les démarches administratives pour la régularisation de cette source.

Travaux au Pont d'Abeau.

Le devis sera établi par la DDE, mais ne connaissant pas le montant des travaux, cette question sera évoquée au prochain conseil.

Une demande de devis pour un éventuel déplacement de la voie communale avait été formulé auprès de la DDE le 11 août 2001. Les services concernés, DDAF, police de

Divers.

Pour l'aménagement de la Place, Mr Stéphane Alaize, député de la circonscription, informe Mme le Maire que 3000 € sont accordés (subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur).

Mr Alaize transmet la réponse du médiateur de la République dans l'affaire TUMBARRELLO relative à la desserte de leur maison et entreprise artisanale: la commune n'a aucune obligation.

Pour l'achat de la ruine et des terrains à Gournier et la Prade à la famille ROURE de Sabuscles, la promesse de vente a été signée par tous les héritiers (7) et déposée chez le notaire afin que les formalités administratives puissent être menées à bien.

La régularisation des sources d'Anfès et Patrigalet a été évoquée et donnera lieu à un nouveau débat dans une prochaine séance.

2002

PRESENT: tous les conseillers en exercice, sauf Bernadette Fillon, excusée.

27 mars
20H30

- PLU Aujac
- Vote des taxes.
- Contrat assurance.
- Actes en la forme administrative.
- Demande de subvention.
- Protection La Doue.
- Carrefour Malbosquet.
- Imagerie Médicale.
- Achat Gournier.
- Divers.

Plan Local d'Urbanisme d'Aujac.

Suite au courrier de Monsieur le Maire d'Aujac, le conseil municipal de Malbosc souhaite être consulté au cours de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aujac.

Vote des 4 taxes.

Le conseil municipal accepte de conserver les mêmes taux, en raison de l'augmentation de la participation demandée par le SICTO-BA.

Taxe d'habitation: 7,32 %.

Taxe sur le foncier bâti: 7,43 %.

Taxe sur le foncier non bâti: 90,84 %.

Taxe professionnelle: 13,03 %.

Contrat d'assurance pour risques statutaires.

La commune charge le Centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance devant couvrir les risques statutaires de ses agents.

Délégation à l'adjoint pour signature des actes en la forme administratives.

Mme le Maire expose au conseil l'intérêt qu'il y a à rédiger des actes en la forme administrative lorsque la commune doit acquérir des biens. Pour se faire il est nécessaire que l'adjoint ait délégation pour la signature des dits actes. Le conseil donne son accord.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir une aide

pour la source de Tirelong.

Périmètre de protection de la Doue.

Après étude du cabinet de géomètre, il s'avère qu'il manque environ 20 m² à incorporer dans le périmètre de protection de la source. Le conseil demande à Mme le Maire d'effectuer les démarches pour cette acquisition auprès de Mme Joselyne Fossat, propriétaire de la parcelle D 363. La vente de la partie concernée aura lieu moyennant le prix de 1 € symbolique..

Déplacement du carrefour de Malbosquet.

Le conseil municipal donne son accord à Mme le Maire pour signer l'acte d'engagement relatif à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DDE, et pour effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre du déplacement du carrefour de la voie communale n°4 avec la route départementale n°216 pour la sécurité des usagers.

Soutien à un service d'imagerie médicale aux Vans.

Suite à la fermeture du service d'imagerie médicale à Les Vans, le conseil municipal demande que cet équipement vital soit inscrit dans le projet d'implantation d'un service de soins non programmés à l'hôpital local de Les Vans.

Achat Gournier.

Mme le Maire est autorisée à déposer une demande auprès de l'ONF qui montera un dossier, pour obtenir une subvention d'un montant de 30%. Le terrain sera ensuite soumis au régime forestier.

Divers.

Constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles du 21 avril et du 5 mai.

Lecture de la lettre de Monsieur NADAL concernant l'éclairage public de l'Estevenet.



PRESENTS: tous les conseillers sauf , Maria Sanz, excusée.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (en francs).

Budget général

Dépenses	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Recettes	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses D'investissement	1 691 469,00	1 291 397,02	233 460,00	Recettes D'investissement	2 173 478,00	1 209 107,35	100 000,00
Déficit antérieur	482 009	482 008,74		Excédent antérieur			
TOTAL	2 173 478,00	1 773 405,76	233 460,00	TOTAL	2 173 478,00	1 209 107,35	100 000,00

Dépenses	Prévu	Réalisé
Dépenses De Fonctionnement	1 765 032,00	887 879,36
Déficit antérieur		
TOTAL	1 765 032,00	887 879,36

Recettes	Prévu	Réalisé
Recettes De Fonctionnement	1 120 667,00	1 230 005,36
Excédent antérieur	644 365,00	644 365,33
TOTAL	1 765 032,00	1 874 371,33

Budget du CCAS.

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Dépenses de fonctionnement	14 552,00	10 143,75	Recettes de fonctionnement	4 820,00	13 557,50
Déficit antérieur			Excédent antérieur	9 732,00	9 732,00
TOTAL	14 552,00	10 143,75	TOTAL	14 552,00	23 289,50

Budget du service des eaux.

Dépenses	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Recettes	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	1 218 459,00	428 143,46	610 000,00	Recettes d'investissement	1 159 596,00	828 244,00	341 208,00
				Autofinancement	147 787,00		
Déficit antérieur	88 924,00	88 924,00		Excédent antérieur			
TOTAL	1 307 383,00	517 067,46	610 000,00	TOTAL	1 307 383,00	828 244,00	341 208,00

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Dépenses d'exploitation	155 496,00	150 068,58	Recettes d'exploitation	235 843,00	237 218,38
Autofinancement	147 787,00				
Déficit antérieur			Excédent antérieur	67 440,00	67 440,40
TOTAL	303 283,00	150 068,58	TOTAL	303 283,00	304 658,78

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (en euros).

CCAS

Dépenses	Proposition	Votes
Dépenses de fonctionnement	2 864,00	2 864,00
Déficit antérieur		
TOTAL	2 864,00	2 864,00

Recettes	Proposition	votes
Recettes de fonctionnement	860,00	860,00
Excédent antérieur	2 004,00	2 004,00
TOTAL	2 864,00	2 864,00

Budget général

Dépenses	Proposition	Votes	Recettes	Proposition	votes
Dépenses de fonctionnement	216 280,00	216 280,00	Recettes de fonctionnement	172 263,00	172 263,00
Déficit antérieur			Excédent antérieur	44 017,00	44 017,00
TOTAL	216 280,00	216 280,00	TOTAL	216 280,00	216 280,00

Dépenses	Proposition	Votes	Recettes	Proposition	votes
Dépenses d'investissement	246 504,00	246 504,00	Recettes d'investissement	246 504,00	246 504,00
Reste à réaliser	35 591,00	35 591,00	Reste à réaliser	15 244,0	15 244,00
TOTAL	282 095,00	282 095,00	TOTAL	261 748,00	





Budget du service des eaux.

Dépenses	Propositions	Votess	Recettes	Propositions	Votes
Dépenses d'exploitation	28 051,00	28 051,00	Recettes d'exploitation	40 608,00	40 608,00
Autofinancement	36 200,00	36 200,00			
Déficit antérieur			Excédent antérieur	23 643,00	23 643,00
TOTAL	64 251,00	64 251,0	TOTAL	64 251,00	64 251,00

Dépenses	Propositions	Votess	Recettes	Propositions	Votes
Dépenses d'investissement	166 297,00	166 297,00	Recettes d'investissement	123 636,00	123 636,00
			Autofinancement	36 200,00	36 200,
Déficit antérieur			Excédent antérieur	6 461,00	6 461,00
TOTAL	166 297,00	166 297,00	TOTAL	166 297,00	166 297,00

DONS AU CCAS

Mr et Mme Boccxa:60 €.
Mr Gibert René: 20 €.

POEME

Malbosc
Malbosc, aux contreforts de Cévennes ardéchoise,
A semé ses hameaux sous le bois qui la toise,
Le murmure du vent, les pins, les châtaigniers;
Brillante chevelure à l'antique olivier;
Offerts aux vers à soie sont deux mille mûriers;
Souvenirs d'antimoine et d'or:gîtes miniers;
Cèze à l'eau bondissante et miroir de turquoise!

Acrostiche de Jean SARRAMEA.

Etat-Civil

Décès

Mme Laubin Suzette née Garidel
Le 19 janvier 2002 à Alès.

Mr Meynier André, le 27 février 2002 à Nîmes.

Mme Tabary Maria née Gascon-Curdi
Le 15 avril 2002 à Les Vans.

Naissance

Rémy Ambrosino né à Bourges le 16 janvier 2002 de Magalie Dubois.

Mahé né à Malbosc le 2 mai 2002
De Robert Forslund et de Sonja Schafer,
son épouse, domiciliés à Nojaret, commune de Bonnevaux (Gard).

2002

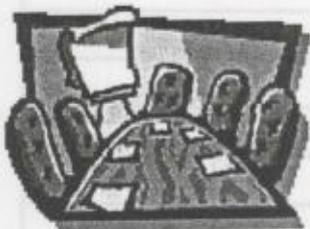
PRESENTS: tous les conseillers en exercice sauf , Bernadette FILLON et Maria SANZ excusée.s.

17 mai
20H30SIDET:

Une délibération est prise pour entériner l'augmentation du taux de la contribution au SIDET, passant de 1% à 1,15% . Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de 1,15% qui sera appliqué à l'ensemble des bases d'imposition de la commune.

Divers:

Carte communale, rendez-vous à prévoir avec la DDE de Privas.
SDE 07: renforcement du réseau sur la ligne de l'Habitarelle.
Sud PTT: motion pour soutenir le service public.
Constitution du bureau de vote pour les élections législatives des 9 et 16 juin 2002

Coordination Sécurité et Protection de la Santé:

Dans le cadre de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, relative aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal (presbytère), deux propositions d'intervenants ont été faites. La société IDE est retenue comme coordonnateur. Une délibération est prise à l'unanimité pour confier la mission de coordination à la société IDE, au tarif de 1503,67 € TTC.

- SIDET
- Coordination Sécurité et Protection de la santé
- Projet d'acquisition de terrains forestiers
- Divers

Projet d'acquisition de terrains forestiers par la commune (Gournier):

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Mme le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 30% du montant global de l'acquisition des parcelles de Gournier auprès du Conseil Général, et de 20% auprès de l'Etat; autoriser Mme le Maire à signer au nom de la Commune les documents notariés afférents à ces acquisitions, à procéder à la signalisation conditionnant l'action de l'aide de l'Etat et à garantir l'ouverture des terrains au public, décider de soumettre au Régime Forestier les terrains en cause dès qu'ils seront acquis.



RESULTATS DES PRESIDENTIELLES A MALBOSC

PREMIER TOUR

Inscrits prévus:	177
Inscrits:	168
Abstentions:	38
Votants:	130
Blancs/nuls:	3
Exprimés:	127.

Candidats	Voix
M. MEGRET BRUNO	0
Mme. LEPAGE CORINNE	4
M. GLUCKSTEIN DANIEL	0
M. BAYROU FRANCOIS	1
M. CHIRAC JACQUES	13
M. LE PEN JEAN-MARIE	13
Mme. TAUBIRA CHRISTIANE	4
M. SAINT-JOSSE JEAN	10
M. MAMERE NOEL	21
M. JOSPIN LIONEL	21
Mme. BOUTIN CHRISTINE	0
M. HUE ROBERT	9
M. CHEVENEMENT JEAN-PIERRE	2
M. MADELIN ALAIN	1
Mme. LAGUILLER ARLETTE	13
M. BESANCENOT OLIVIER	15

DEUXIEME TOUR

Inscrits prévus:	177
Inscrits:	169
Abstentions:	34
Votants:	135
Blancs/nuls:	7
Exprimés:	128

	NOMBRE DE VOIX
Jacques CHIRAC	107
Jean-Marie LE PEN	21

Le résultat de ce deuxième tour de l'élection présidentielle reflète la tonalité générale. C'est tant mieux pour la démocratie et la République... quelle que soit la sensibilité ou la détermination politique des électeurs opposés au F.N.

Ce bref commentaire exprime l'opinion du Conseil Municipal au lendemain du 5 mai 2002.





Nos forêts de châtaignier, sont-elles menacées?

Par le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes.

Cette question pourrait surprendre si depuis quelques années les châtaigniers n'étaient attaqués par un redoutable champignon: l'Endothia.

Cette maladie originaire d'Extrême Orient n'existait pas en Europe et en Amérique. C'est aux USA, dans le jardin Zoologique du Bronx à New York, qu'elle apparaît en 1905. Elle se propagera dans toutes les régions de châtaignier américain et occasionnera de très importants dégâts. En Europe elle est introduite en Italie en 1917 à la suite d'une livraison de bois de mines en provenance des USA.

Identifiée pour la première fois en Ardèche en 1956 elle s'est développée depuis dans tout le sud de la France, seule la moitié nord est encore épargnée.

En forêt les conséquences de ce champignon sont déjà bien visibles même si l'impact est très différent suivant le peuplement et la localisation géographique. Des observations dans le Nord-drôme sembleraient montrer que le nord-est de la Drôme des collines et le Royans sont globalement moins touchés. Dans les zones très attaquées on trouve des taillis ou plus de 50% des brins sont contaminés avec une importante mortalité alors que certains peuplements sont complètement épargnés.

Ce parasite se développe sous l'écorce en pénétrant par des blessures naturelles ou artificielles. Il se manifeste en provoquant une boursoufflure rougeâtre avec fissuration de l'écorce (chancre) et par l'apparition de petites fructifications orangées. On observe alors un dessèchement des branches ou du tronc et le développement de petites branches en dessous du chancre. En dernier lieu il peut conduire à la mort de l'arbre.

Le développement du chancre du châtaignier paraît inquiétant mais il faut rappeler que ce champignon n'entraîne pas systématiquement la mort de l'arbre et que des cas de guérisons spontanées ont été constatés dans la nature. Ils sont dus à une forme « hypovirulente » du champignon qui élimine progressivement la souche agressive.

L'arbre peut ainsi cicatrifier ses lésions. Ce processus est à l'origine d'une méthode de lutte biologique utilisée pour les châtaigneraies à fruit mais qui est difficile à mettre en œuvre en forêt. En Italie le développement de la forme hypovirulente est à l'origine de la régression de la maladie. On peut espérer que ce phénomène se produira également en France.

Pour limiter l'Endothia dans les régions non infestées, la circulation de tous les végétaux et produits végétaux susceptibles d'héberger le champignon est étroitement surveillée. Les bois non écorcés de châtaignier ou les plants de chêne ou de châtaignier en circulation doivent posséder un passeport phytosanitaire certifiant qu'ils ne sont pas porteurs du champignon.

Malgré cela la maladie continue à progresser, c'est pourquoi il est important de faire certaines recommandations pour les gens qui possèderaient des taillis de châtaignier. Il faut avant tout éviter de blesser les arbres lors de travaux ou de des coupes en forêt. L'exploitation doit se faire en hiver en coupant les bois à ras de terre, en évitant si possible de laisser des branchages et des bois sur place où alors ils devront être brûlés. Les outils doivent être désinfectés après utilisation dans les peuplements contaminés.

L'impact de la sylviculture sur le développement du chancre est encore mal connu, des études sont en cours. Le Cemagref de Grenoble (Alain SOUTRENON) a débuté un programme de recherche intitulé « mise en place et suivis de l'évaluation du chancre du châtaignier après éclaircie de taillis infectés ». Trois parcelles expérimentales existent sur la Drôme et font partie d'un ensemble de dispositifs installés dans différents départements en France et dispersés dans la zone de présence du chancre. L'objectif de l'étude est de connaître l'incidence des éclaircies sur le développement du chancre, en comparant les conséquences de l'intervention sylvicole et de la « non intervention ». Les éclaircies améliorent la vigueur des taillis et devraient ainsi contribuer à une meilleure résistance à la maladie, mais il faudra attendre les conclusions de cette étude pour en avoir la certitude.

Il est encore difficile de tirer des conclusions et de prévoir l'évolution de la maladie en France et dans notre région. Toutefois il est préférable de continuer à gérer correctement ses forêts en cherchant à améliorer les taillis de châtaignier et en prenant le maximum de précautions lors des exploitations. Faisons confiance à la nature et misons sur la régression de la souche « agressive » du champignon comme cela a déjà observé dans certaines régions. Si nous savons gérer nos forêts, les châtaigniers ont encore un bel avenir devant eux.

Cemagref: Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. Etablissement public chargé de recherche appliquée en agriculture, foresterie et paysage.

Éclaircie: Sélection et réduction du nombre de brins de taillis pour produire du bois de meilleure qualité.

DENOUZAVOU

Un jour, un vacancier roulait sur une de ces belles routes cévenoles. Man-que de chance, une roue creva. Le malheureux conducteur se préparait à changer la roue à plat quand un paysan du coin, appuyé sur sa bêche, intervint:

"Attendez, vous allez vous salir. Gustou va vous aider..."

Il se tourna vers sa ferme et cria: "Gustou, viens vite aider le monsieur!"

Un petit cochon rose avec une jambe de bois sortit de la ferme, il vint près de la voiture en grognant, mit le cric, enleva la roue crevée, sortit la roue de secours du coffre, la monta, la serra, redescendit la voiture, alla laver la roue changée dans le bassin, la rangea dans le coffre qu'il referma.

Le touriste n'en revenait pas. Il donna une petite tape amicale au goret et dit:

"J'ai jamais vu un animal aussi doué..."

C'est dommage pour sa patte!.. Il a eu un accident?

- Un cochon qui rend tant de services, vous ne croyiez pas qu'on allait le manger en une fois!"

Un citron masqué rentre dans une banque.

"Plus un zeste, ze suis pressé!..."

Après, il a eu des pépins...

1) Quelles sont les trois villes qui font 21?

2) Je sors de ma maison dont les quatre côtés donnent au sud.

Devant la porte il y a un ours.

De quelle couleur est-il?

3) Je suis ce que je suis.

Mais je ne suis pas ce que je suis.

Car si j'étais ce que je suis, je ne serai pas ce que je suis.

Qui suis-je?

Deux dames autruches se pro-mènent dans la savane. Il fait beau, c'est une belle journée.

Soudain elles aperçoivent deux mâles qui s'approchent.

Vite, comment échapper à ces dragueurs? Elles plongent leur tête dans le sable.

Les deux mâles arrivent à côté d'elles et disent:

"Mais où sont-elles passées?"

Le bas de la page
vous souhaite la bienvenue!

4) **Qu'est-ce qui chasse la nuit.**

Petit souvenir de l'institut
Quand j'étais même, il y avait un vieux monsieur qui ne refu-sait jamais de raconter des souvenirs "véridiques":

"Un jour, c'était la veille de l'ouverture. Je préparais mes cartouches et comme je n'avais plus de plombs, j'ai mis des fayots. Le lendemain voilà-t-y-pas qu'un chevreuil déboule devant moi. Pan! Entre les deux yeux... Et lui qui se sauve.

Après, il a pas arrêté de ne narguer avec ses feuilles de haricots sur les cornes!"

5) **Quelle différence y-a-t-il entre une femme qui allaite et un pont en train de s'écrouler?**

"Dis Toto, pourquoi as-tu un verre d'eau et un verre vide à côté de ton lit?

- Le verre d'eau, c'est si j'ai soif... Sinon je prends l'autre.

6) **Combien faut-il d'échelle pour aller de la Terre à la Lune?**

Claire-Marine est une p'tite coquine

Cheyenne a vu une hyène

Evane est têtue comme un âne

Alan adore les bécanes

Elie est ravie au lit

Mathilde est un peu timide

Mélodie-Amour ne manque pas d'humour

Gaïa connaît des mayas

Marie est une p'tite souris

Ludmina aime le banania

Solana est une vraie nana

Ana craint les piranhas

Léna ira à l'ENA

Lucas a la baraka

Sinoé tombe du canoé

Cléo trouveça rigolo

Y a plus de respect...

Tous les soirs la nuit tombe et personne pour l'aider à se relever...

7) **Vous êtes perdu en forêt. Vous n'avez plus rien. Devant vous une maison. Vous entrez.**

A gauche une table avec dessus une boîte d'allumettes, une assiette et une fourchette. A droite une gazinière avec une casserole de soupe prête à cuire. Au fond une cheminée avec un feu prêt à être allumer.

Qu'allez vous allumer en premier?

1) Troyes-Foix-Sète

2) Blanc: vous êtes au Pôle Nord

3) Le berger qui suit son troupeau

4) Le jour

5) La femme montre son sein et le pont s'affaisse

6) Une si elle est assez grande

7) Une allumette voyons.

Solutions



Sauvegarder les vieilles variétés fruitières d'Ardèche

Le chapitre pommes du manuel de jardinage de mon grand-père débutait par la réserve suivante : « Il n'est pas question de citer les quelques 1200 variétés de pommiers cultivés en France et nous nous bornerons, dans cet ouvrage destiné au jardinier amateur, à la description des variétés les plus intéressantes ». Suivaient trente pages où figuraient environ 200 pommes diverses.

Aujourd'hui, trois variétés : la Golden Delicious, la Granny Smith et la Starkcrimson, occupent à elles seules 92% du verger commercial français. Ce sont elles que l'on retrouve le plus souvent dans les rayons des super-marchés, tout au long de l'année, quitte à ce qu'elles arrivent, à contre-saison, du Chili, par avion, toujours égales à elles mêmes, brillantes, d'un beau jaune, ou vert franc, ou rouge cramoisi, respectivement.

Est-ce à dire qu'elles sont dénuées de qualités ? Certainement pas, elles sont belles, résistantes aux chocs du transport, et de calibre et de goûts bien standardisés, sélectionnées pour répondre de façon constante, sans surprise, aux attentes (qu'ils disent...) d'un ensemble de consommateurs planétaires. Il arrive même qu'elles ne soient pas sans saveur.

De même qu'il serait de mauvaise foi de dire que Madonna et Michael Jackson sont de mauvais chanteurs, sinon, on comprendrait mal leur succès... Il arrive pourtant, quelquefois, que l'on ait envie d'entendre autre chose. Brassens, Aznavour ou Ferrat, une chanson de Trénet ou de Brel, de Gainsbourg ou de Francis Leclerc. Et pourquoi pas une rengaine de Tino Rossi ?

A quoi bon une pléthore quantitative si elle doit s'accompagner d'une raréfaction des choix ?

L'Ardèche a longtemps été l'un des premiers départements producteurs de fruits ; pommes, poires, cerises, raisins, pêches, abricots, et bien sûr aussi, châtaignes. Et ces vergers traditionnels s'étendaient sur toutes les communes du département (hormis le Plateau), pas seulement en plaines et fonds de vallée où se situent maintenant les vergers « rationnels » récents.

Au fil des années, les paysans ardéchois avaient patiemment créé des variétés spécifiques ou sélectionné parmi des variétés nationales, voire étrangères, celles qui étaient le mieux adaptées à chacun des divers climats et sols du pays. Ils en avaient fixé des clones, aux caractéristiques spécifiques, qu'ils greffaient sur des porte-greffes locaux, adaptés aux exigences si diverses de chaque terroir : sols secs ou parfois frais, acides ou calcaires, profonds ou très minces. Ils produisaient de façon irrégulière des produits savoureux, quelquefois pas bien jolis, rarement d'un calibre standard, trop gros ou trop petits.

La distribution moderne ne voulait plus de ces productions : variétés non connues des commerçants, fruits non calibrés, producteurs trop petits et éloignés de centre de collecte.

Les paysans lassés, ont fini par arrêter ; les vergers ont été abandonnés ; certaines variétés anciennes sont en voie de disparition ; l'expérience et le savoir-faire des anciens, passé par *profits et pertes*.

Dire que c'est dommage est un euphémisme.

Une association ardéchoise, l'Œil Dormant, s'est créée il y a presque dix ans pour sauvegarder ce qui n'est pas encore définitivement perdu.

- Rencontrer les anciens et recueillir leurs savoirs
- Inventorier les variétés fruitières traditionnellement cultivées dans chaque terroir.
- Apprendre, à ceux qui ne les connaissent pas, les gestes qui sauvent : restaurer, tailler, planter, greffer.
- Faire connaître à ceux qui les ignorent, ou qui les ont oubliées, le goût et l'aspect des fruits anciens.
- Inciter la grande distribution à moins d'ostracisme,
- Construire un trait d'union entre les anciens et les nouveaux ardéchois.
- Sauvegarder toutes les variétés fruitières qui, encore boudées aujourd'hui, seront recherchées, mais introuvables, demain.
- Echanger entre membres, conseils, questions, greffons ou plants.

Si vous êtes vieil Ardéchois resté au pays, fils ou petit-fils rentré au bercail, ou Ardéchois récent, par choix...
Si vous avez la chance d'avoir quelques vieux arbres que vous voudriez conserver et restaurer, ou seulement un petit bout de terrain sur lequel vous aimeriez planter un arbre fruitier de qualité...
Si vous ne savez rien des arbres fruitiers et voudriez apprendre, ou, vieux briscard, vous accepteriez de passer un peu de votre savoir aux novices.
Ou si, même, allergique à toute activité arboricole, mais citoyen vigilant et « consomm-acteur » averti, vous voulez participer à la défense de la diversité variétale (et culturelle)...
... Vous êtes mûr pour rejoindre l'ŒIL Dormant. (cotisation 2002 = 11 euros).

Pour plus de renseignements, je suis prêt à vous répondre.

Jean Prével, Président de l'Œil Dormant, 04 75 36 90 36

NB Pour ceux auxquels le nom de l'association semble mystérieux, et par tant, inquiétant, l'œil dormant réfère à un type de greffe. On distingue en effet les greffes de rameaux(en fente, en couronne, en incrustation, etc..) et les greffes d'yeux(chip budding, sifflet, écusson). Parmi ces dernières, celles qui, effectuées au printemps, vont se développer immédiatement(œil poussant) et celles qui effectuées à la tombée de la sève, en fin d'été, vont se souder pendant l'hiver et mais démarreront au printemps prochain : œil dormant. Rassurez-vous l'œil se réveille.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE MALBOSC

ASSEMBLEE GENERALE LE 17 JUIN 2002.

Depuis sa création l'association a organisé quelques manifestations, trop rares au gré de certains, mais qui ont connu un franc succès.

- Soirées de musique et danses traditionnelles.
- Spectacles de marionnettes.
- Initiation aux danses traditionnelles.
- Promenades et pique-niques.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le:

17 juin 2002 à 18 heures en la Mairie de Malbosc.

La nécessité de faire un inventaire des sites pittoresques, historiques, remarquables, sentiers et promenades, parcours à thèmes, nécessitant une mise en valeur ou une réhabilitation est impérative. Elle orientera nos activités à venir.

Merci de nous faire part de vos suggestions et de nous apporter vos idées.

A l'ordre du jour:

- Rapport moral et financier
- Compte rendu d'activités
- Programme d'actions
- Questions diverses.

Nous vous informons qu'un bal populaire de plein air de danses traditionnelles nous réunira à nouveau sur la place de **Malbosc le 6 juillet prochain.**

Entrée: 5 €.

Le Bureau de l'Association.

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)



Depuis le premier janvier 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) améliore la prise en charge des personnes âgées dépendantes en leur offrant des aides à la vie quotidienne.

Toute personne âgée de plus de 60 ans dont la perte d'autonomie est réelle peut prétendre à l'APA. Il convient de retirer un dossier de demande d'allocation à la mairie, de le compléter et de l'adresser au Conseil Général de l'Ardèche à Privas. Un accusé de réception vous sera adressé sous 10 jours.

L'allocation est directement liée à l'évaluation de la perte d'autonomie. Une équipe médico-sociale se rend au domicile de la personne âgée, évalue le degré de perte d'autonomie après consultation de la personne âgée, des proches et du médecin traitant.

La mesure de la dépendance se fait à partir d'une échelle nationale composée de six niveaux d'incapacité.

La décision est notifiée dans un délai de deux mois. Elle précise le montant mensuel de l'APA versée par le Département. Une participation financière peut être laissée à la charge du bénéficiaire en fonction de ses revenus.

L'article L 232-1 du code de l'action Sociale et des familles précise « toute personne âgée résident en France qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental a droit à une Allocation Personnalisée d'Autonomie permettant une prise en charge adaptée à ses besoins. »

S'adresser à la Mairie pour tous renseignements complémentaires.

La Présidente du CCAS.



L'ETAT CIVIL.

L'état civil désigne à la fois l'ensemble des qualités et des événements qui différencient une personne d'une autre dans la société et le service public chargé de les enregistrer. La seconde acception est la plus commune.

HISTORIQUE

Les origines de l'état civil semblent très anciennes dans quelques pays d'Extrême-Orient où, depuis longtemps, on enregistrait naissances et décès. Tel qu'il est aujourd'hui dans le monde, l'état civil remonte toutefois au Moyen Age. Dans les pays européens, l'Eglise a commencé à garder la trace des baptêmes, des mariages et des enterrements parce que ceux-ci étaient accompagnés de cérémonies et parce qu'il était indispensable d'éviter la consanguinité des personnes à marier et de connaître leur âge exact. Ce sont bien évidemment les curés qui étaient chargés de consigner ces événements.

Les débuts sont mal connus: les premiers registres paroissiaux ont probablement été établis au XIV^{ème} siècle. Les plus anciennes ordonnances concernant la forme des enregistrements datent du XV^{ème} siècle. L'édit de Villers-Cotterêts (1539) enjoint les curés de rédiger les actes en français. L'édit de Saint-Germain (1667) définit avec précision les règles à observer pour la rédaction des actes.

De religieux qu'il était au départ, l'enregistrement est devenu civil peu à peu. Dans les pays scandinaves, le changement se fit dès le XVII^{ème} siècle. En France, il se fit pendant la Révolution, en 1792; l'enregistrement a alors été confié aux maires dans les communes.

Sous cette forme administrative, l'état civil s'est peu à peu répandu dans le monde, au cours du XIX^{ème} siècle pour les pays développés, seulement au cours du XV^{ème} siècle dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans ces derniers, il est encore loin d'être exhaustif: il fonctionne plus ou moins bien dans les villes mais il est souvent partiel dans les campagnes.

EVENEMENTS ENREGISTRES

De nos jours, la gestion de l'état civil est presque partout l'une des responsabilités incombant aux collectivités locales.

En France, naissances, mariages et décès font l'objet d'une déclaration obligatoire à la mairie de la commune où ils se produisent. Les statistiques toutefois sont établies en tenant compte du domicile des personnes concernées pour les mariages et les décès, et du domicile des parents pour les naissances.

La déclaration de naissance est obligatoire dans les trois jours, que l'enfant soit né vivant ou non. La déclaration de décès est faite à partir du certificat de décès délivré par un médecin. Le bulletin de mariage est rempli au moment de la demande des futurs conjoints dans la mairie de l'un d'eux, au moins dix jours avant la date prévue. Le mariage lui-même est prononcé par le Maire ou un officier d'état civil, même s'il y a une cérémonie religieuse par ailleurs.

D'autres événements sont également enregistrés en marge des registres, à la suite d'une décision judiciaire: divorces, adoptions, légitimations, reconnaissances et séparations légales.

UTILITE

L'état civil a d'abord pour but d'enregistrer de façon précise des événements ayant un rôle important dans la vie sociale et les rapports entre personnes. Pour cela, des règles très strictes doivent être observées pour la rédaction et la conservation des actes. Les registres sont tenus soigneusement en double exemplaire, l'un à la mairie et l'autre au greffe du tribunal d'instance. Les particuliers ne peuvent les consulter mais peuvent en obtenir des copies ayant valeur officielle.

Bien que n'ayant pas de finalité scientifique, l'état civil constitue une source essentielle pour les études démographiques. Il permet en effet d'observer la nuptialité, la fécondité et la mortalité. Les informations qu'il recèle sont régulièrement transmises à l'INSEE, qui les utilise pour suivre l'évolution de la population entre les recensements. L'état civil est également utilisé par les généalogistes professionnels ou amateurs. Les Mormons, dans l'Utah, se sont fait une spécialité de recueillir tous les registres existants dans le monde pour baptiser a posteriori toutes les personnes des siècles passés; ils ont ainsi constitué de remarquables archives sur les populations.



Source internet: Yahoo Encyclopédie.

Surveillez votre calendrier

Pour se prémunir efficacement contre les maladies infectieuses, Une surveillance médicale et une vaccination régulière sont indispensables.

Un point complet pour être certain d'être à jour.

Rougeole, tétanos, oreillons, poliomyélite... Autant de noms de maladies familiers qui n'éveillent plus chez nous de panique. Cette sérénité, désormais acquise, n'a pourtant été possible qu'au prix d'intenses efforts collectifs. Les campagnes de vaccinations massives menées par les pouvoirs publics et l'obligation de se faire vacciner contre certaines infections ont permis de limiter les conséquences dramatiques qu'avaient autrefois ces maladies virales sur la population.

C'est à ces campagnes que l'on doit ainsi la disparition de la variole, dont la vaccination obligatoire a pu être suspendue en France en 1984.

Des vaccinations toujours obligatoires. Surveillée par le médecin traitant et consignés dans le carnet de santé, les

vaccinations doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux. Chacun doit donc s'assurer qu'il a bien procédé aux injections réglementaires et aux rappels successifs. En France, quatre vaccinations sont obligatoires: le BCG, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Mais six autres types d'injections (la coqueluché, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'infection à *Haemophilus influenzae* et l'hépatite B) sont recommandées.

Rappels oubliés: pas de panique! La durée limitée de l'immunité conférée par certains vaccins oblige à renouveler la vaccination, au terme d'une durée propre à chaque maladie: il s'agit du rappel. Pour demeurer efficace, le vaccin contre le tétanos doit être répété tous les dix ans. D'autre part, les mutations de structure propres à certains virus, comme celui de grippe, obligent à une nouvelle injection chaque année.

Cependant, si vous avez oublié le rappel, rassurez-vous: il n'est pas obligatoirement nécessaire de recommencer toute la série. Il suffit souvent de reprendre le programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Une responsabilité collective. Encadré par la loi, la vaccination n'est efficace que si une proportion significative de la population est vaccinée. Elle est obligatoire dans la plupart des pays, chacun déterminant la liste des maladies à prévenir en fonction de ses conditions épidémiologiques. Si vous entreprenez un voyage à l'étranger, n'oubliez pas de vous renseigner auprès des ambassades ou de l'Institut Pasteur sur les injections exigées par le pays d'accueil. En France, c'est le ministère de la Santé qui publie le calendrier vaccinal. Evoluant au fil des avancées médicales, il liste toutes les informations relatives à la population à vacciner (âge, sexe, rappels, doses).

Marion Deye.



CARTE D'IDENTITE DU VACCIN

Préparation d'origine microbienne (faite à partir de microbes vivants atténués ou tués), le vaccin sert à déclencher ou renforcer l'efficacité des cellules du système immunitaire. Introduit dans l'organisme, il provoque la formation d'anticorps dirigés contre le micro organisme en cause. Il donne ainsi au corps les moyens de combattre les éventuelles futures attaques.

La Méningite

Selon leur origine virale ou bactérienne, les méningites sont de gravité variable. Les premières sont le plus souvent bénignes, les secondes parfois dramatiques. Pourtant en France, la stratégie d'une généralisation de la vaccination méningocoque du groupe B (le plus fréquent), et celui des groupes A ou C ne protège qu'à partir de l'âge de 2 ans et doit être renouvelé tous les trois ans. Si une première campagne a été récemment menée dans le Puy-de-Dôme, où 58 300 jeunes ont été vaccinés, le fait reste rare. Le coût extrême de cette vaccination et sa difficulté de mise en œuvre ne semblent pas inciter à son extension.



TABLEAU DES VACCINATIONS

Source Institut Pasteur

Dès le premier mois.

Tuberculose

La vaccination par le BCG précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risques. Elle est obligatoire pour l'entrée en crèche ou la garde par une assistante maternelle. L'épreuve tuberculique doit être pratiquée 3 à 12 mois plus tard.

A partir de 2 mois

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus influenzae B.

3 injections à 1 mois d'intervalle.

Hépatite B

2 injections à 1 mois d'intervalle. Troisième injection entre 5 et 12 mois après la deuxième injection. Cette vaccination peut être commencée à partir de 2 mois.

A partir de 12 mois.

Rougeole, Oreillons, Rubéole

Cette vaccination associée est recommandée pour les garçons et les filles. La vaccination contre la rougeole peut être pratiquée à partir de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité. Elle est suivie d'une revaccination 6 mois plus tard, en association avec les oreillons et la rubéole.

En cas de menace d'épidémie, la vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de 3 jours après le contact avec un cas.

Hépatite B-(troisième injection).

Elle peut être réalisée entre 5 et 12 mois après la date de la deuxième injection.

De 16 à 18 mois

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus influenzae B

Premier rappel. On peut pratiquer en un site d'injection séparé, la vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole.

Entre 3 et 6 ans

Rougeole, Oreillons, Rubéole

Deuxième dose: recommandée pour tous les enfants.

Avant 6 ans

Tuberculose:

La vaccination par le BCG est obligatoire pour l'entrée à l'école maternelle ou à l'école primaire.

A 6 ans

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Deuxième rappel.

Rougeole, Oreillons, Rubéole.

Cette vaccination associée est recommandée chez les enfants non encore vaccinés ou n'ayant reçu qu'une dose. L'entrée en primaire est l'occasion pour faire ce vaccin éventuellement le même jour que le deuxième rappel diphtérique, tétanos, polio et/ou BCG.

Entre 11 et 13 ans.

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Troisième rappel.

Coqueluche

Un deuxième rappel de vaccination contre la coqueluche est recommandé chez tous les enfants. L'injection doit être effectuée en même temps que le troisième rappel diphtérique, tétanos, polio avec le vaccin coquelucheux acellulaire.

Rougeole, oreillons, rubéole

(rattrapage). Cette vaccination associée est recommandée pour tous les enfants n'en ayant pas bénéficié, quels que soient leurs antécédents vis-à-vis des trois maladies.

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été pratiquée avant, 3 injections: les 2 premières à 1 mois d'intervalle, la troisième entre 5 et 12 mois après la date de la deuxième injection.

Epreuve tuberculique.

Les sujets ayant un test tuberculique négatif seront vaccinés ou revaccinés.

Entre 16 et 18 ans

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite.

Quatrième rappel. Les rappels contre le tétanos et la poliomyélite se feront tous les dix ans.

Rubéole pour les jeunes femmes non vaccinées. Il faut éviter toute grossesse dans les 2 mois suivant la vaccination.

Si la sérologie prénatale est négative ou inconnue la vaccination sera pratiquée après l'accouchement.

A partir de 18 ans.

Tétanos, Poliomyélite

Réaliser 1 rappel tous les 10 ans.

Hépatite B

Uniquement pour les personnes à risques.

3 injections: les 2 premières à 1 mois d'intervalle et la troisième, entre 5 et 12 mois après la date de la seconde injection.

Rubéole

Pour les femmes non vaccinées, avec contraception efficace. Il faut éviter toute grossesse dans les 2 mois qui suivent.

A partir de 65 ans

Grippe

1 injection chaque année, en automne.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Institut Pasteur,

Tél:01-45-68-80-00

Site:www.pasteur.fr



COMMENT SEMER UN ARBRE

Germination

-Conservation au sec des graines récoltées.
 - () mois (voir espèces) avant semis (février-mars) tremper les graines 24h à 15°, puis laisser gonfler à l'air 24h à 15°.

-Mélanger graines et terreau (vermiculite) légèrement humidifié, puis mettre en demi-bouteilles plastique au frigo (1 à 10°) () mois:

-Abricotier, amandier (1) aulne, bouleau (6) cerisier (6) châtaignier (3) chêne (2) érable (2) cognassier (1) frêne (6) hêtre (4) merisier, micocoulier, mûrier (6) noisetier, noyer (3) orme, peuplier (6) pommier (1) prunier (6) saule (3) sorbier (1) tilleuil (6)...conifères (1).

-Tremper les légumineuses (févier, robinier) 24 h à 50° (thermos) avant semis (mars-avril).



légèrement humidifié

Semis en place

-Semer dès apparition du germe (1 cm maxi).
 -Dans un trou (60 à 80 cm) à la terre à mine enfoncer le germoir (demi-bouteille retournée fond coupé en haut) jusqu'au ras du sol.

-Y verser terreau (+ 25% vermiculite) puis eau (1/2 à 1 l) suivant humidité du sol.

-Enfoncer 3 graines prégermées à 3* leur épaisseur dans le terreau, réemboîter la miniserre (partie supérieure bouchée), glisser autour l'ombrière: brick de lait fendu, déplié, retourné aluminium à l'extérieur et réagraffé.

Soins après semis

-Enlever la mini-serre avant que les plants touchent le goulot, 1 à 2 mois après le semis, délicatement, en laissant l'ombrière tout l'été.

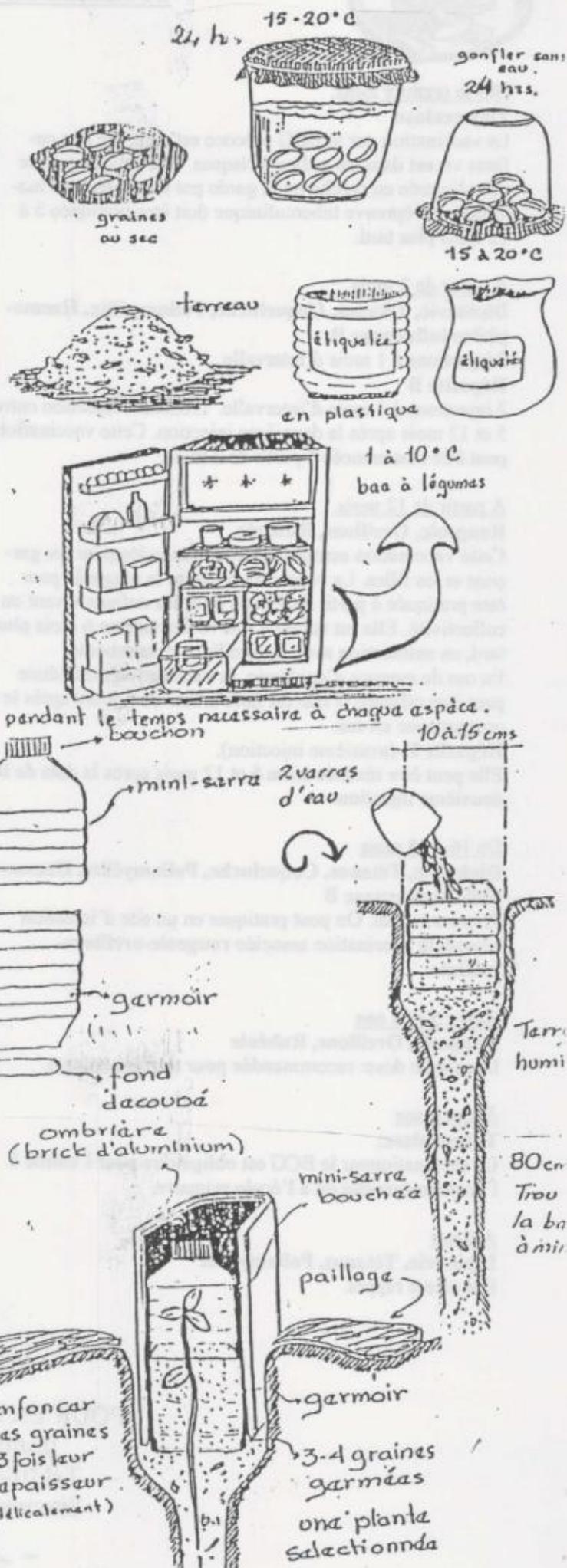
-A l'automne, garder le plant le plus fort, en enlevant délicatement les autres.

-Un grillage protégera des rongeurs.

-Un paillage ou un entourage de pierres diminuera l'évaporation et la concurrence.

-La réussite dépend du choix des espèces, de l'adaptation de cette technique aux conditions de sol et de climat. Le temps fera le reste.

LA CHICOURLE ECOVERGER



COMPTES DU BULLETIN MUNICIPAL:REPORT solde 2000 : **4 593,83 francs**

DATE	NATURE	RECETTES		DEPENSES
16/01/01	TILLY Albert	200,00	CB	
02/02/01	CHAMBOREDON André	100,00	espèces	
	ILAMI Colette	200,00	CB	
21/05/01	Timbres		espèces	294,00
26/05/01	MANIFACIER J.P.	50,00	CB	
	M. PIALET Michel	50,00	CB	
28/05/01	M. MADIC	100,00	CCP	
12/07/01	DUTOIT Patrick	150,00	CB	
	Tenue de compte			10,50
07/08/01	GEBARDT	100,00	CB	
12/08/01	TODESCO Simone	100,00	CCP	
4/09/01	DURAND René	100,00	CCP	
25/09/01	Papier		CCP	1568,49
25/09/01	Timbres n°81		espèces	210,00
1/10/01	TERAUBE Jean	50,00	espèces	
15/10/01	PIOCH Arlette	50,00	CB	
15/10/01	VOISIN Roger	100,00	CCP	
15/10/01	PASCAL Jacques	100,00	CB	
15/10/01	ROCHE Christian	150,02	CCP	
15/10/01	PEREIRA Jean	60,00	CCP	
15/10/01	BARBIEUR Edgar	75,00	CB	
15/10/01	Barbier-Bouvet Jacques	100,00	CCP	
15/10/01	POUDEVIGNE	100,00	CB	
3/11/01	PENA Michel	300,00	CB	
3/11/01	DELGORGUE Michèle	100,00	CB	
26/09/01	Timbres			42,00
26/11/01	RENAUDIN Noellie	196,79	CCP	
29/11/01	FIORINA	200,00	CB	
12/2001	COUBES Antoinette	100,00	CB	

SOLDE AU 31 DECEMBRE 2001: 5300,65 francs.